



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 66838

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place qui doit être celle du numérique et de ses outils à l'école. Le Conseil national du numérique (CNN) a publié vendredi 3 octobre 2014 plusieurs recommandations pour l'école, dont la création d'une nouvelle filière générale « humanités numériques » au baccalauréat, un mois après l'annonce par le Président de la République d'un « grand plan numérique pour l'école ». Le groupe de travail, qui planche depuis fin 2013, a dégagé dans un rapport quarante mesures « pour bâtir une école créative et juste dans un monde numérique », articulées autour de huit propositions phares. La plus marquante constitue sans doute l'introduction d'un nouveau cursus menant au baccalauréat général, baptisé « humanités numériques » (HN), au côté des filières scientifique (S), littéraire (L), et économique et sociale (ES). Le CNN propose une première expérimentation rapide en terminale, qui délivrerait un « double bac », associant la voie HN avec l'une des trois formations classiques, et la création d'un « diplôme national reconnu par tous ». Aussi, elle souhaiterait recueillir son avis et, dans le cas où elle accueillerait ses mesures positivement, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quel pourrait être l'horizon de mise en œuvre de cette réforme.

Texte de la réponse

La stratégie numérique engagée dès le mois de décembre 2012 par le ministère chargé de l'éducation nationale vise à améliorer la pédagogie des enseignants et les apprentissages des élèves, à rassembler tous les acteurs dans une meilleure gouvernance et à faciliter le développement de la filière du numérique éducatif. Le développement du numérique à l'École est par ailleurs l'un des axes prioritaires de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. C'est dans cette perspective qu'ont été examinées les recommandations du Conseil national du numérique, parmi lesquelles l'introduction d'un nouveau cursus au baccalauréat général, rebaptisé « humanités numériques ». Si le ministère partage les objectifs de la proposition formulée, elle présente l'inconvénient de concentrer sur certains élèves des enseignements qui ont vocation à être dispensés à tous. Par ailleurs, la juxtaposition d'enseignements classiques et d'enseignements saisis dans le champ du numérique menant à la délivrance d'un « double bac » laisse entrevoir une organisation complexe. Conformément aux annonces du Président de la République, le ministère prépare l'extension aux séries ES et L de l'enseignement d'informatique et sciences du numérique mis en œuvre dans la série S. Cet enseignement, offert au titre des enseignements de spécialité en classe terminale depuis la rentrée 2012, donne lieu à une épreuve du baccalauréat évaluée en cours d'année, d'une durée de 20 minutes et d'un coefficient 2. Il a pour objectif de familiariser les élèves aux sciences du numérique à l'occasion d'activités variées (travaux pratiques, projets, exposés et débats), d'apprendre les bases de la programmation, de s'interroger sur la qualité, la sûreté, la fiabilité et la sécurité des données mais aussi sur les progrès et les risques que génère la société numérique. L'extension de cet enseignement aux séries ES et L sera complétée par l'offre, en classe de seconde, d'un enseignement d'exploration dédié aux sciences du numérique.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66838

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8731

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8213